



CAP-VERT

**12ème WEBINAIRE DE L'ACQF - L'APPRENTISSAGE PAR LES
PAIRS
RECONNAISSANCE DES TITRES ET DIPLÔMES ÉTRANGERS:
L'EXPÉRIENCE DU CAP-VERT**

Mme Paula Carvalho
Gestionnaire des procédures

Alberto Landim
Responsable technique pour la reconnaissance des
diplômes et des diplômes

Contenu

01

**Agence de régulation de l'enseignement supérieur – ARES
Établissement, mission et objectifs**

02

Systeme d'enseignement supérieur au Cap-Vert

03

**Reconnaissance des diplômes et des diplômes
étrangers**

04

Plateforme numérique Ares

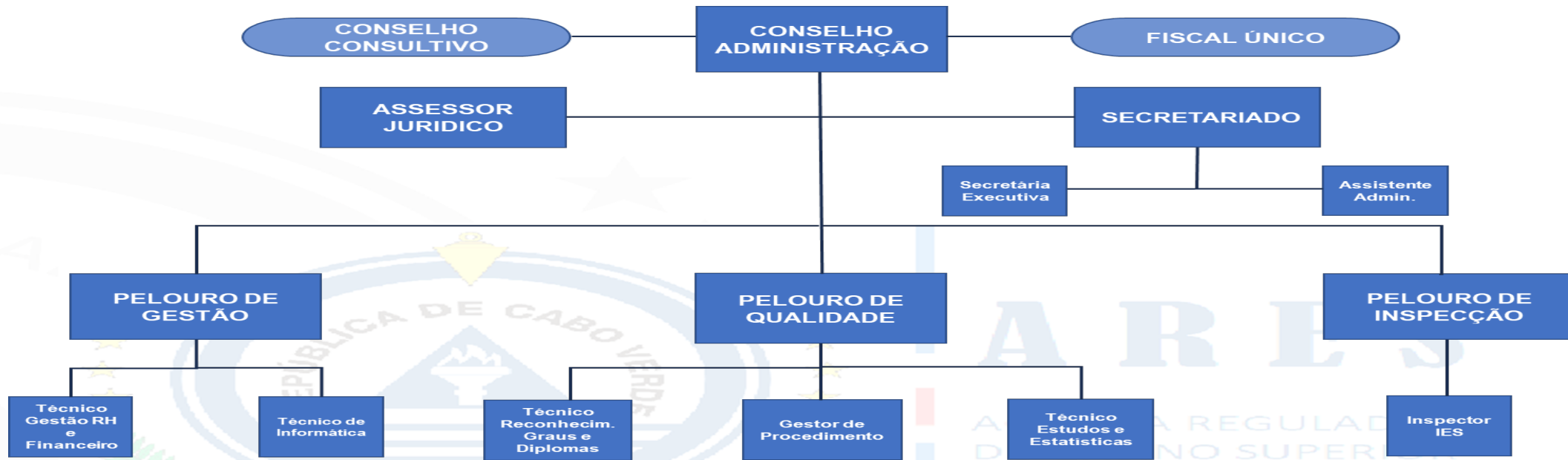
1. Agence de régulation de l'enseignement supérieur — ARES

- ❑ Créée par l'État par la [loi no 121/VIII/2016 du 24 mars 2009](#), l'Agence pour la réglementation de l'enseignement supérieur (ARES) et une autorité administrative indépendante de base institutionnelle dotée d'une autonomie administrative, financière et financière.
- ❑ L'objectif est d'assurer la qualité de l'ES dans le pays en accomplissant les tâches suivantes:
 - (a) Évaluation et accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de leurs cycles d'études;
 - (b) Accréditation des systèmes internes d'assurance qualité des institutions ES
 - (c) Reconnaissance des titres et diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur étrangers.
- ❑ Est **indépendante dans l'exercice de ses pouvoirs**, sans porter atteinte aux principes directeurs fixés par la loi par l'État.

Mission/vision de l'ARES

- ❖ La **mission** d'ARES consiste à garantir le respect de la législation et des normes applicables en supervisant, en contrôlant et en évaluant le fonctionnement des Etablissements ES, en promouvant l'efficacité et la qualité, grâce à une structure solide et à un personnel qualifié.
- ❖ ARES est conçu comme **une** agence de régulation dont l'honorabilité est reconnue et qui garantit la régulation et la crédibilité de l'enseignement supérieur, en promouvant la qualité des diplômes, la compétitivité et l'excellence au profit du développement social du pays.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ARES SUR LA BASE DES PRINCIPES DE CONCEPTION ORGANISATIONNELLE



1. Le conseil d'administration est un organe collégial, tout en déléguant les responsabilités internes selon l'organisation suivante: Le président du conseil d'administration est responsable de la gestion et chacun des deux administrateurs assume l'une des principales responsabilités de l'institution qualité et la responsabilité de l'inspection.
2. Les structures opérationnelles d'ARES se composent de Pôles, qui concentrent compétences techniques spécialisées ou de nature d'appui administratif et qui rendent compte de toutes leurs fonctions directement au conseil d'administration en tant qu'organe collégial.

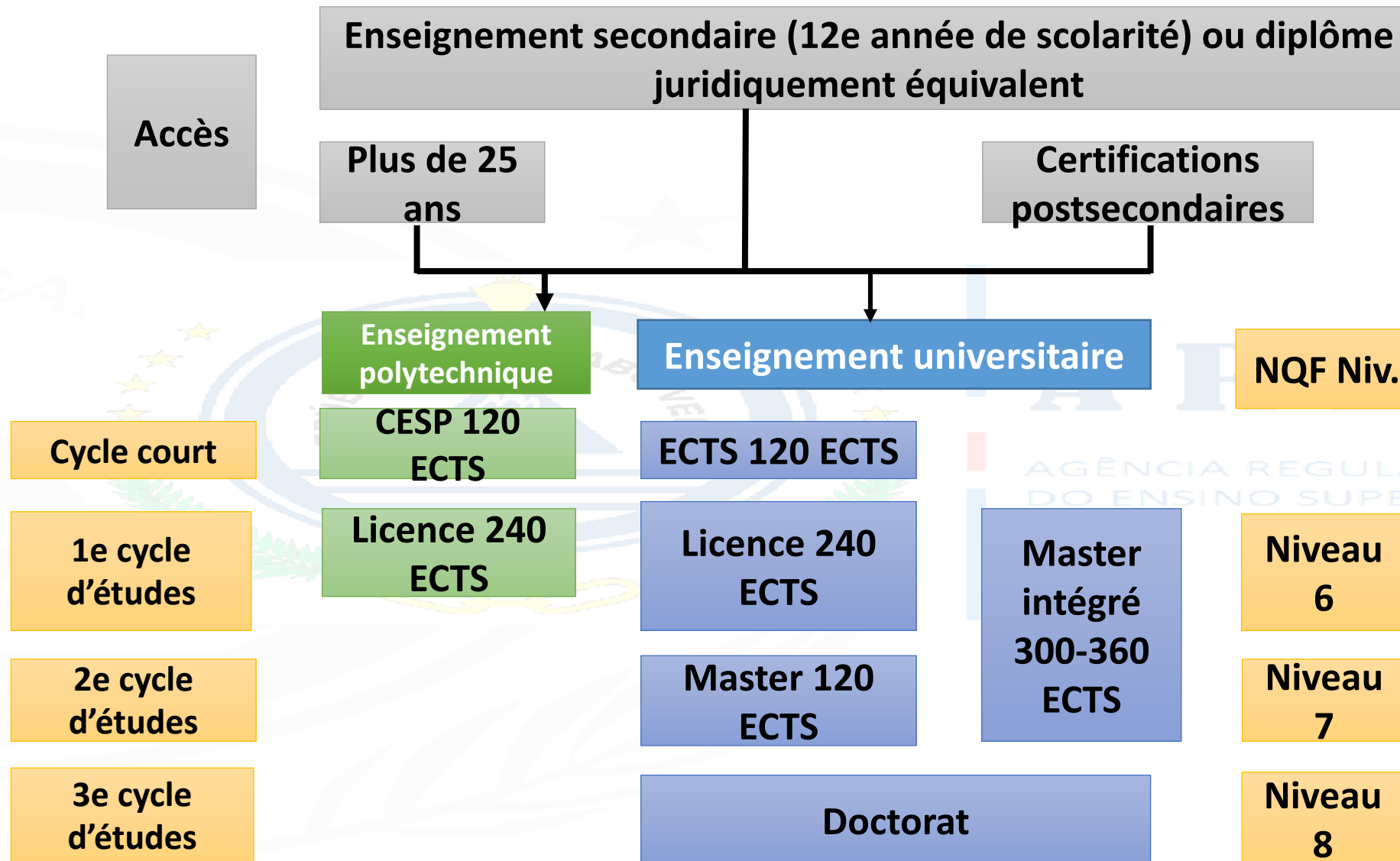
Évaluation et accréditation des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes d'études

- ❖ Évaluation et accréditation des établissements d'enseignement supérieur (EES) et de leurs cursus d'études et, par leur intermédiaire, promotion d'une culture institutionnelle interne de l'assurance de la qualité;
- ❖ Le Cap-Vert compte 10 (dix) établissements d'enseignement Euperior, 2 (deux) publics et 8 (huit) privés;
- ❖ Au cours de la période 2019-2021, ARES a effectué des visites d'inspection et des processus d'évaluation et d'accréditation des cycles d'études auprès des EES.

LES TEXTES JURIDIQUES PRINCIPAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CAP-VERT

- ❖ Loi fondamentale du système éducatif (LBSE), loi no 103/III/90 du 29 décembre, telle que modifiée, par la loi no 113/V/99, du 18 octobre, et par le décret-loi no 2/2010 de mai 07.
- ❖ Régime juridique des établissements d'enseignement supérieur (RJIES), décret-loi no 20/2012 du 19 juillet 2006, tel que modifié par le décret-loi no 12/2015 du 24 février 2006.
- ❖ Décret-loi no 22/2012 du 07er août — Preuve du régime juridique des diplômés de l'enseignement supérieur (RJGDES).
- ❖ Décret-loi no 36/2014 du 23 juillet 2006 fixant les règles régissant l'admission, l'admission, la réadmission, l'éloignement et le transfert de cours dans l'enseignement supérieur.

2. Système d'enseignement supérieur cap-verdien



3. Reconnaissance des académies et diplômes étrangers

- ❖ La reconnaissance des titres et diplômes est la loi permettant la reconnaissance générique d'un titre universitaire étranger ou d'un diplôme d'enseignement supérieur dont le niveau, les objectifs et la nature sont identiques aux titres du Cap-Vert en tant que diplômé, master et doctorat ou diplôme.
- ❖ En vertue de l'article 1 de l'arrêté ministériel no 32/2021 du 15 avril 2009, seuls les titres et diplômes étrangers octroyés par des établissements accrédités par les autorités compétentes (ministère de l'éducation/enseignement supérieur, ou entités déléguées) du pays d'origine peuvent être reconnus comme titres et diplomes.

Reconnaissance des diplômes et des diplômes étrangers

❖ Législation d'appui

- ❖ Décret-loi no 22/2012 du 07er août — approuve le régime juridique des titres et diplômes de l'enseignement supérieur (RJGDES).



A R E S
AGÊNCIA REGULADORA
DO ENSINO SUPERIOR

- ❖ Arrêté ministériel d'exécution no 32/2021 du 15 avril 2015 — approuve le règlement relatif à la reconnaissance et à l'enregistrement des titres et des diplômes étrangers.

Contact en ligne: Documentation requise

Formulaire mis à disposition sur le site web ARES (www.ares.cv)



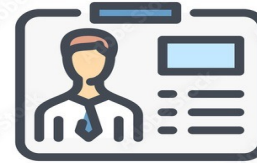
Copie numérique du diplôme, certificat, historique scolaire/supplément au diplôme



Copie de la Dissertation ou de la Thèse défendue, en cas de reconnaissance d'un diplôme de master ou de doctorat



Copie du document d'identification certifiée conforme par les autorités compétentes



Copie du certificat de dépôt bancaire au moyen d'un document de recouvrement unique (DUC) en faveur d'ARES



Analyse technique du processus de reconnaissance

1



- ✓ Le diplôme, le certificat et l'historique scolaire correspondent au diplôme universitaire pour lequel la reconnaissance est demandée;
- ✓ Le titre du cours est le même pour tous les documents soumis;
- ✓ Le nombre de crédits obtenus correspond au Cadre des certifications de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur;

2



- ✓ Obtenir des informations prouvant que l'établissement d'enseignement supérieur étranger et son cursus sont officiellement reconnus par les autorités compétentes du pays d'origine;
- ✓ Les coordonnées de l'institution qui a délivré le diplôme coïncident (symboles, signatures, références juridiques);
- ✓ Confirmation de l'authenticité du diplôme/d'autres informations complémentaires émanant de l'établissement d'enseignement supérieur étranger qui délivre le diplôme.

SOURCES DE RÉFÉRENCE

❑ Réseaux ENIC-NARIC

- [Www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)



❑ IUA — Association internationale des universités

- [WWW. iau-aiu.net/content/list-heis](http://www.iau-aiu.net/content/list-heis)
- Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur (WHED)



❑ Chea — Conseil d'accréditation de l'enseignement supérieur

- [WWW. chea.org/search/](http://www.chea.org/search/)

AGÊNCIA REGULADORA
DO ENSINO SUPERIOR

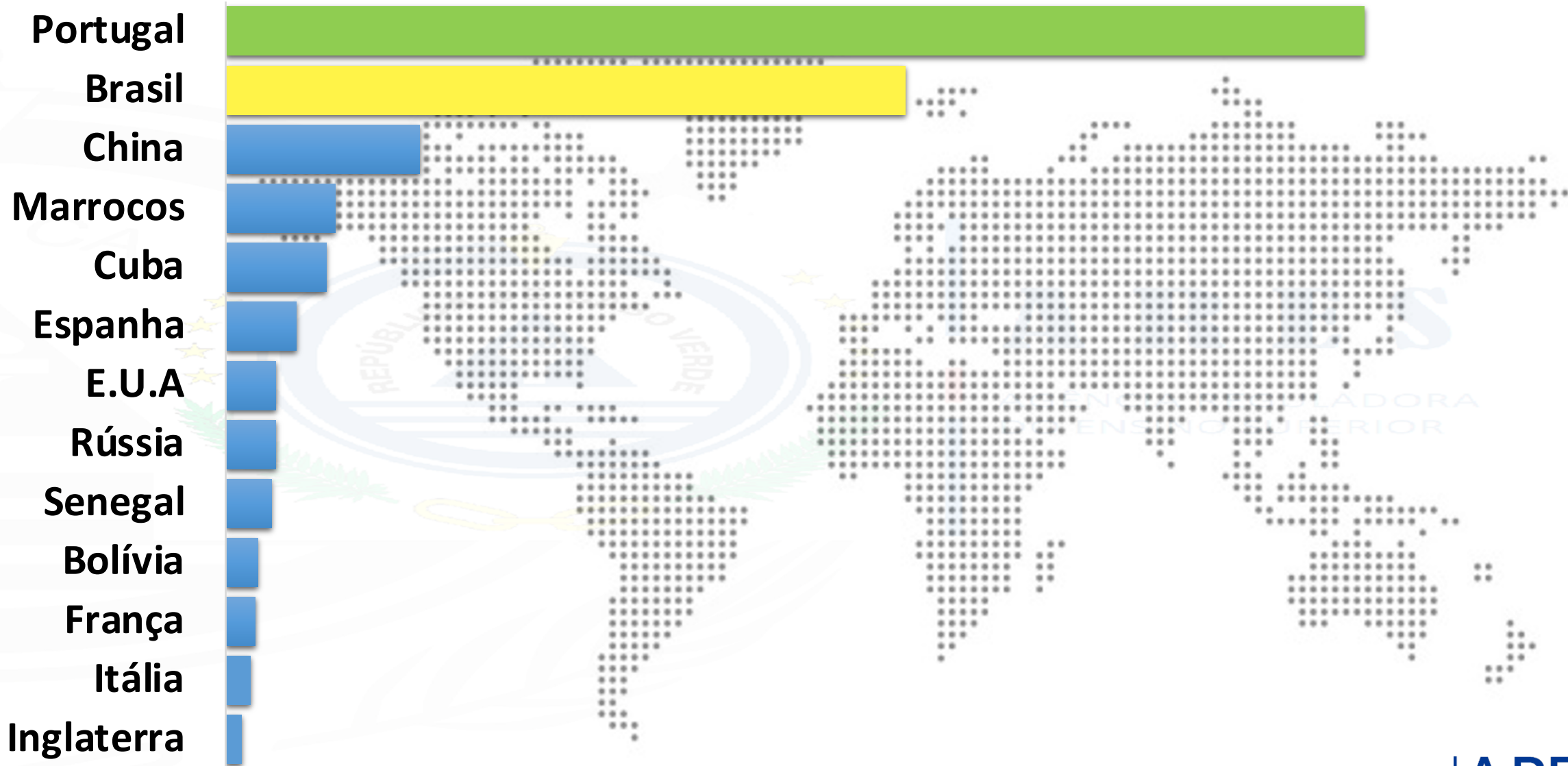


❑ E-MEC

- www.emec.mec.gov.br/



Pays d'origine où la demande de reconnaissance des diplômes et des diplômés est la plus élevée



Certains établissements d'enseignement supérieur étrangers ne sont pas reconnus par les autorités compétentes du pays d'origine



Universidad Internacional Iberoamericana (UNINI)



Université internationale atlantique (AUI)



Cognos — Formation et perfectionnement personnels



Scuola Internazionale de Scienze Turistiche



École de commerce d'Esneca

Relation entre ARES et l'Unité Nationale de Coordination du Système National des certifications (UC-SNQ)

- ❖ L'agence de régulation de l'enseignement supérieur est membre du Système national des certifications.



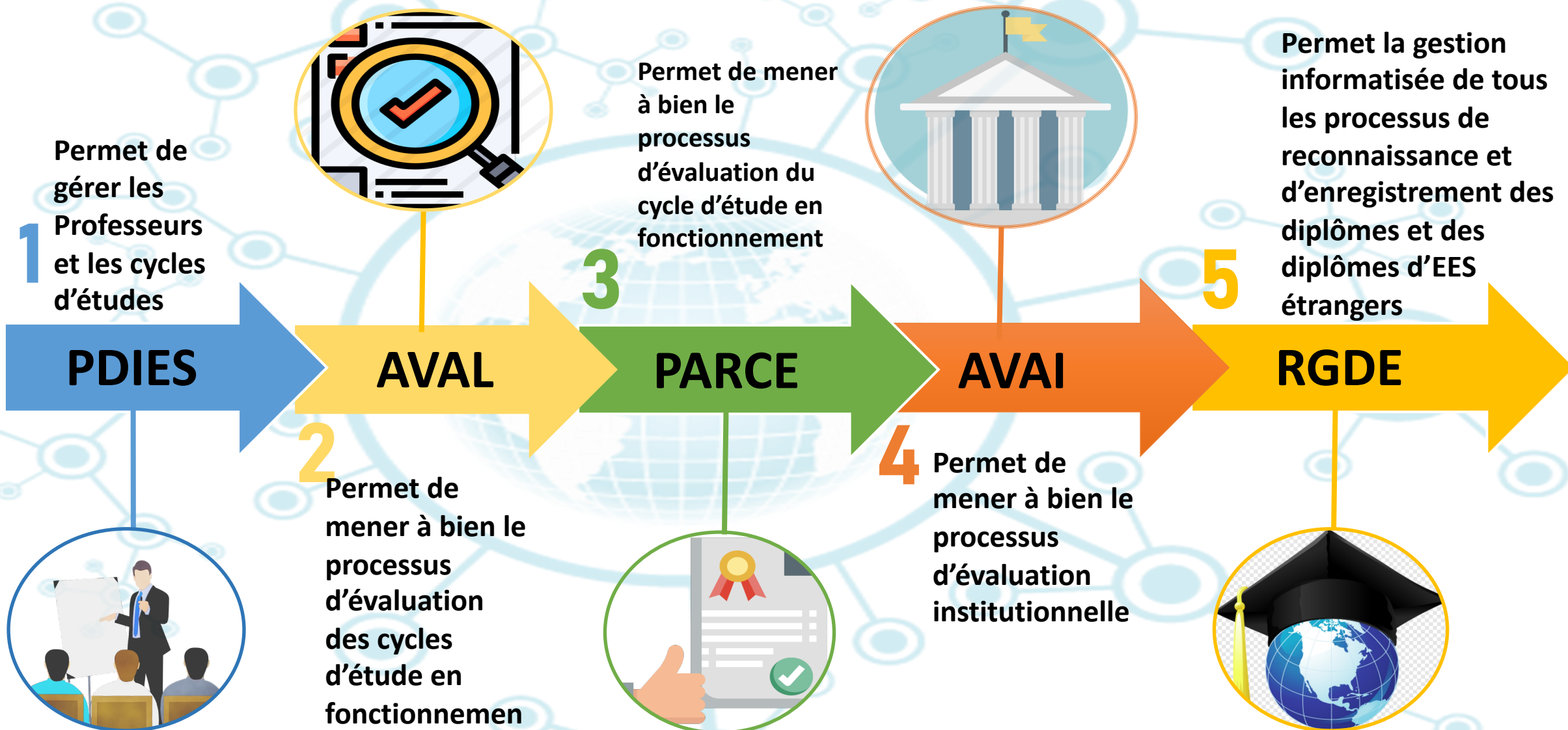
4. Plateforme numérique Ares

- ❖ Ares dispose déjà de sa plateforme numérique (**PD-ARES**) qui prendra en charge ses principales fonctionnalités et procédures, notamment pour soutenir le système: Accréditation et enregistrement des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des cycles d'études (CE), évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de leur CE et reconnaissance et enregistrement des diplômes et des diplômes étrangers.

ARES

A Agência Reguladora do Ensino Superior tem o controlo e a avaliação como instrumentos importantíssimos para a aferição de qualidade das Instituições de Ensino Superior

Modèles mis en œuvre sur la plateforme numérique ARES



Merci pour votre attention



www.ares.cv



info@ares.cv



[Ares — Agence de régulation de l'enseignement supérieur](#)

A R E S

AGÊNCIA REGULADORA
DO ENSINO SUPERIOR

A R E S
AGÊNCIA REGULADORA DO ENSINO SUPERIOR